

Montréal, le 17 avril 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à la modification des Conditions de service
d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec
Dossier de la Régie : R-3964-2016, phase 2**

La Régie de l'énergie informe les participants qu'elle fixe les échéanciers suivants pour le traitement des enjeux spécifiques identifiés dans le cadre de la phase 2 du dossier susmentionné :

Procédure d'examen des plaintes :

Le 10 mai 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve amendée du Distributeur
Le 17 mai 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) au Distributeur
Le 24 mai 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses aux DDR
Le 31 mai 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des preuves des intervenants
Le 7 juin 2018 et si nécessaire, le 8 juin 2018	Dates prévues pour l'audience

Service de base en souterrain et en aérien arrière-lot :

Le 24 avril 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt, par les intervenants, des enjeux et des budgets de participation
Le 1 ^{er} mai 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires du Distributeur sur les enjeux et les budgets de participation
Le 4 mai 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des répliques des intervenants
Le 5 juin 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR au Distributeur
Le 19 juin 2018 à 12 h	Date limite pour les réponses aux DDR par le Distributeur

Service de base en souterrain et en aérien arrière-lot (suite) :

Le 5 juillet 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des preuves des intervenants
Le 20 juillet 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants
Le 27 juillet 2018 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses aux DDR
Du 12 au 14 septembre 2018	Période réservée pour l'audience

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml